

A l'attention de tous les prêtres du Diocèse d'Arras ayant en charge une paroisse (curés, administrateurs, modérateurs, associés...) :

Chers confrères,

A notre grande surprise, un décret vient déjà de paraître aujourd'hui, avec effet immédiat, autorisant, sous conditions, la reprise des célébrations dans les églises.

Plusieurs remarques s'imposent :

1. Le gouvernement demande dans la mesure du possible de ne mettre en application cette reprise qu'à partir du 2 juin (**notre évêque souhaite que ce soit le WE de Pentecôte**). Il n'y a donc pas lieu de se précipiter à le faire... Cette reprise demande en effet une préparation adéquate des lieux et des personnes. Là aussi, il vaut mieux prendre du temps plutôt que de nous exposer à mal faire les choses. En début de semaine, Mgr Jaeger nous enverra un message pour accompagner ce retour PROGRESSIF dans nos églises, en fixant des priorités et des points d'attention. Une coordination en doyenné sera sans doute profitable.

2. Si un prêtre en charge d'une paroisse décide une reprise immédiate des offices, il engage sa responsabilité. Cela ne peut se faire que dans la mise en œuvre scrupuleuse des consignes sanitaires publiées par la Conférence des Evêques de France (en pièce jointe). Nous attirons aussi l'attention sur quelques points essentiels :

- La jauge de contenance des églises est au maximum d'une personne pour 4 m² de la surface prévue pour

l'accueil du public. Il faut également prévoir les circuits de circulation.

- Le port du masque est OBLIGATOIRE par décret ! Il faut également que chaque personne se lave les mains en entrant dans l'église. Il est IMPERATIF que des fidèles laïcs soient prévus pour faire respecter ces consignes. Ceux-ci devront aussi veiller à éviter les attroupements à l'intérieur ET à l'extérieur de l'église.
- Si une procession de communion (ou tout type de procession) est prévue, il faut matérialiser sur le sol les espaces d'un mètre de distance à respecter entre les personnes.

3. Rappelons que des contrôles seront effectués par les services préfectoraux, avec la possibilité de faire fermer les lieux de culte qui ne mettraient pas en œuvre toutes ces mesures. Donc, prudence !

4. Enfin, rappelons que les personnes dont l'âge ou la santé présente un risque particulier en cas de contamination sont toujours invitées à rester confinées, de façon volontaire. Il ne s'agit en aucun cas d'exercer une pression sur elles pour les contraindre à s'exposer. De même, veillons à ne pas provoquer une situation où des personnes arriveraient à la porte de l'église et s'en verraient refuser l'accès par manque de places. Voilà pourquoi il convient de ne pas vouloir aller trop vite !

Dans la joie partagée de cette évolution positive, signe que la pandémie perd peu à peu du terrain, gardons notre sens des responsabilités et notre prudence, sans pour autant perdre notre zèle apostolique !

En union de prière.

P. Vincent BLIN
Vicaire général